



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 65015

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la désaffection des études de sciences. Interpellée par l'Association fédérative nationale des étudiants universitaires scientifiques (AFNEUS), elle lui fait part de leurs préoccupations. L'AFNEUS a constaté depuis plusieurs années une forte diminution des flux d'entrée dans les premiers cycles universitaires scientifiques. Sur la période 1994-1999, la baisse est d'environ 23 %. D'après l'AFNEUS, la baisse des effectifs en sciences montre que les études scientifiques ont une image peu attirante et sont considérées comme très difficiles. Il semble par ailleurs que les étudiants ne disposent pas d'informations suffisantes et de qualité sur les filières scientifiques, que l'image de l'université est injustement dévalorisée par rapport aux grandes écoles, écoles d'ingénieurs ou écoles de commerce et que, faute de connaissances sur ces formations, les enseignants ne peuvent les recommander. Cette désaffection pour les études scientifiques nous paraît inquiétante. Dans un environnement où la technologie est de plus en plus présente, notre pays a besoin de scientifiques. Elle lui demande donc de lui faire part des mesures mises en oeuvre par le Gouvernement pour enrayer la chute des effectifs dans les filières scientifiques, et des réflexions en cours qui permettront demain à l'enseignement des sciences d'être à nouveau attractif.

Texte de la réponse

La baisse d'effectifs dans certaines filières scientifiques est un phénomène complexe qui peut être mieux approché en examinant à la fois les évolutions du vivier des candidats concernés et celles des formations concurrentes. La diminution des flux d'entrée en sciences provient d'une part de la baisse du nombre de bacheliers scientifiques et, ensuite, de leur moindre propension à s'orienter vers l'université. En effet, l'orientation des bacheliers scientifiques ne se fait plus en priorité vers les diplômes d'études universitaires générales (DEUG) scientifiques. Les classes préparatoires (CPGE), les filières courtes (sections de techniciens supérieurs, institut universitaire de technologie), les écoles d'ingénieurs et même quelques filières longues, telles que la médecine ou le droit, sont privilégiées par ces bacheliers dans leur choix d'orientation. En 1998, face à la baisse du flux des entrants et aux taux d'échec élevés dans les filières scientifiques, le ministère de l'éducation nationale a initié, à titre expérimental, dans plusieurs universités la rénovation de leurs DEUG scientifiques. En 2000, les campagnes d'habilitation 1999, 2000 et 2001 ont permis d'examiner les maquettes des DEUG scientifiques élaborées par les universités en phase contractuelle. L'expertise de ces maquettes a permis de constater que l'organisation des formations présentées a été le plus souvent rénovée dans une optique d'amélioration des méthodes d'enseignement et des pratiques pédagogiques et de diversification des moyens d'enseignement, prenant en compte l'hétérogénéité des étudiants. L'accent est porté sur le travail en « petit groupe » et sur le recours aux technologies multimédia. Le mouvement de rénovation des DEUG scientifiques engagé depuis deux ans a été amplifié, notamment dans le cadre de la politique contractuelle. De même, la mise en place dans chaque académie d'un schéma des formations post-baccalauréat doit contribuer à améliorer nettement l'orientation des étudiants dans les différentes formations qui leur sont offertes. Dans le cadre de la mise en oeuvre des schémas, le ministère de l'éducation nationale a fait du développement des

DEUG scientifiques une priorité nationale que les académies doivent impérativement intégrer dans les axes de leurs schémas respectifs. En 2001, le ministère de l'éducation nationale a constitué plusieurs groupes de travail sur le sujet de M. le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Ourisson la mission de mener une réflexion et de faire des propositions sur les sciences et leur image dans le grand public et chez les jeunes. Par ailleurs, un groupe technique au sein de la direction de l'enseignement supérieur travaille sur les mesures à envisager pour rendre les DEUG du secteur sciences et technologies plus attractifs et plus performants. Une attention particulière sera apportée à l'approfondissement et au suivi des mesures mises en oeuvre. Il s'agit notamment de renforcer les liens entre le secondaire et le supérieur en améliorant l'information des futurs bacheliers et en leur permettant ainsi une meilleure orientation, d'aménager les programmes pour laisser plus de place à l'expérimentation, au travail en ateliers et aux centres multimédia, de substituer le plus possible aux cours magistraux les travaux en petits groupes (travaux pratiques, travaux dirigés). Le constat a été fait de l'efficacité de ces innovations pédagogiques sur la réduction du taux d'absentéisme et l'augmentation des taux de réussite aux examens. Parallèlement, le dispositif d'aide aux étudiants en difficulté sera renforcé, par la nomination d'un directeur d'études de première année, par le développement de la pluridisciplinarité en appui du dispositif de réorientation. C'est pourquoi M. François Petit, président de la commission de la pédagogie et de la formation permanente de la CPU, a été chargé, par le ministre de l'éducation nationale, de mener une réflexion avec l'ensemble des représentants de la communauté universitaire, sur les actions à mener pour renforcer l'efficacité des études à l'université et de proposer toutes mesures de nature à faire évoluer le dispositif actuellement existant.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65015

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4459

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5612